

**Rapport de la CoFin sur le préavis N°4-2019 concernant la rénovation des collecteurs d'eaux usées et claires, le remplacement de la conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie, la rénovation de la surface routières et le remplacement du dispositif d'éclairage public au chemin de Leyterand.**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 25 février à 19h30. Etaient présents :  
Messieurs Alain Vionnet, Président, Stéphane Jaquet, Vice-président, Marc Châtelain, Roland Rapin, Cédric Tercier et Pascal Viénet. Madame Barbara de Kerchove s'était excusée.

La CoFin remercie le Syndic et le Boursier communal pour leurs explications et leurs réponses aux questions et demandes de la CoFin. La municipalité demande un crédit concernant les travaux d'urgence pour rendre carrossable le chemin de Leyterand suite à la rupture de conduite d'eaux qui ont soulevé la route. En raison de la vétusté des canalisations en fonte, il a été décidé de remplacer tous les tuyaux par de nouvelles canalisations en polyéthylène, de remplacer également l'éclairage public et de rénover la route. Le montant total des travaux se monte à CHF 745'000.- dont CHF 364'500.- seront supportés par des comptes affectés. Le syndic commente qu'au vu des montants et de la loi sur les marchés publics, une procédure ouverte a été nécessaire pour les offres concernant les travaux de génie civil. 18 entreprises ont soumissionné, ce qui est exceptionnel. Par ailleurs, il a été répondu à différentes demandes pour que les trottoirs soient plus faciles à déblayer et restent praticables en cas de neige tout en maintenant les places des parcs. L'éclairage public sera un système automatique permettant un éclairage progressivement décroissant la nuit.

Au chapitre des aspects financiers, un membre de la CoFin demande quels ont été les critères d'adjudication. La réponse ne peut pas être fournie immédiatement, mais il ressort du document transmis ultérieurement par le municipal en charge que les critères et leur pondération étaient les suivants : montant et crédibilité du prix (70 %), répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché (20 %) et délai (10 %). A la question de savoir à combien se monterait le montant des subsides, le boursier indique qu'un dossier a été transmis à l'ECA mais demeure sans réponse à ce jour. Un membre demande à ce qu'une distinction plus claire soit faite à l'avenir entre les montants supportés par les comptes affectés payés par les taxes et les charges supportées directement par la commune. Une simple phrase résumant le montant supporté par les comptes affectés et le montant de TVA récupérable suffirait à clarifier l'information.

Finalement, pour rappel, le plafond d'endettement autorisé par notre Conseil communal pour la législature 2017 – 2021 se monte à CHF 95'000'000.-. La dette brute à la date du présent préavis est de CHF 52'185'000.-.

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la CoFin acceptent à l'unanimité le préavis et proposent au Conseil communal et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc d'approuver les conclusions du préavis N° 4-2019, à savoir :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant total de CHF 745'000.- ;
- Autoriser la municipalité à encaisser les différentes subventions ;
- Autoriser la municipalité à signer tous les documents nécessaires ;
- Financer la dépense par un emprunt si nécessaire ;
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense sur 30 ans au maximum.

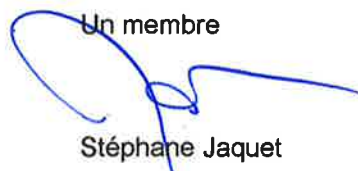
Pour la CoFin :

Le président-rapporteur



Alain Vionnet

Un membre



Stéphane Jaquet